

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-08

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 14
Procurations : 3

REÇU LE :
19 FEV. 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier à 20 h 10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2018

Date d'affichage : 20/01/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Fanny KUHNT

Absents avec Procuration (3) :

Raphaël GENZ a donné procuration à Jacques VU-VAN
Camille HAUMONT a donné pouvoir à Alain GARNIER
Eva BIETH a donné pouvoir à Marie-Cécile RIVIERE

La séance est ouverte à 20 H 10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry TORRES est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE 09

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège réuni le 15 décembre 2017 en assemblée générale s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour modifier les statuts du SDE09.

Les modifications statutaires proposées concernent principalement les points suivants :

- **Acter le nouveau périmètre du Syndicat** suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1er janvier 2017.
- **Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte** en introduisant dans le cadre de compétence à la carte : la distribution publique de chaleur et de froid
- **Acter le transfert au SDE 09** de la compétence « éclairage public travaux neufs et entretien » des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).
- **Préciser le cadre des activités** annexes et complémentaires.
- **Acter la représentation des EPCI** au Syndicat par un délégué.
- **Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du Syndicat** notamment : les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses, fixées par délibération du comité syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts et d'approuver les modifications statutaires proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITE** les nouveaux statuts du SDE 09.

A Serres Sur Arget, le 26 janvier 2018

REÇU LE :

19 FEV. 2018

PREFECTURE FOIX

Le Maire,

Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification